|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 25-27 juin 2012** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG12-1/2-F** |
| **25 mai 2012** |
| **Original: anglais** |
| Etats-Unis d'Amérique |
| avis sur la question de l'évaluation de la conformité et de l'interopérabilité à l'uit-r |

# 1 Introduction

Dans sa Résolution UIT-R 62, l'AR-12 charge le Directeur du Bureau des radiocommunications d'élaborer un rapport sur les progrès réalisés pour mieux comprendre les problèmes spécifiques des pays en développement en ce qui concerne la conformité et l'interopérabilité des équipements de radiocommunication, sur la base, entre autres, des contributions des Etats Membres et des Membres des Secteurs.

2 Contexte

Depuis l'adoption de la Résolution 76 par l'AMNT en 2008, la question de l'évaluation de la conformité et de l'interopérabilité a été maintes fois discutée dans le cadre du GCNT et d'autres instances. Tout au long de ce processus, les Etats-Unis se sont efforcés avec d'autres de parvenir à une compréhension claire de ces questions, en souhaitant que toute solution apporte effectivement des réponses à ces questions.

Récemment, la United States International Telecommunication Union Association (USITUA) a tenu un atelier sur les questions de conformité et d'interopérabilité pour approfondir le sujet et examiner le bien-fondé des solutions proposées dans le cadre du GCNT. La conclusion de cet atelier a été que l'on ne sait toujours pas précisément quelle est la nature exacte des problèmes rencontrés par les pays en développement et si des tests de conformité par rapport aux Recommandations de l'UIT-T résoudraient des problèmes comme la contrefaçon d'équipements ou la réception d'équipements de mauvaise qualité. La conclusion générale a été qu'il était peu probable qu'un programme de l'UIT sur la conformité et l'interopérabilité quel qu'il soit résolve ces problèmes tels que les comprenaient les participants à l'atelier. En revanche, comme les Etats-Unis l'ont déjà soutenu, les tests de conformité, s'ils sont nécessaires, devraient être confiés à des organismes spécialisés conçus pour cela[[1]](#footnote-1), et une question comme celle de la contrefaçon relève de l'application des lois. En outre, étant donné que l'UIT-T n'a toujours pas établi de plan d'activité viable pour un programme sur la conformité et l'interopérabilité comme il en a été chargé[[2]](#footnote-2), il n'y a pas lieu d'affecter les ressources supplémentaires nécessaires pour impliquer les membres de l'UIT-R ou le personnel du BR.

En dépit de l'avis exprimé à la réunion du GCR en juin 2012, selon lequel il était encore prématuré que le Secteur des radiocommunications traite du programme, l'Assemblée des radiocommunications de 2012 a adopté la Résolution UIT-R 62 qui charge le Directeur du BR d'élaborer un rapport sur les progrès réalisés pour mieux comprendre les problèmes des pays en développement. A la lumière des discussions tenues lors de l'atelier de l'USTUA sur la conformité et l'interopérabilité, les Etats-Unis considèrent que rien ne permet d'affirmer que la participation de l'UIT-R à un programme de l'UIT-T sur la conformité et l'interopérabilité permettrait de répondre aux problèmes de contrefaçon ou de mauvaise qualité qui peuvent se poser dans les pays en développement ou dans les pays développés.

# 3 Discussion

Les Etats-Unis sont tout à fait favorables à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes auxquelles sont confrontés les pays en développement et entendent assurer l'efficacité de toute solution en commençant par identifier clairement les problèmes rencontrés par les pays en développement dans les domaines de la conformité et de l'interopérabilité.

Lors des récentes réunions de la Commission d'études 5 de l'UIT-T, le projet de rapport présenté par le consultant engagé pour élaborer le plan d'activité a été examiné. Les Etats-Unis ont cru comprendre que la société de conseil engagée pour élaborer le plan d'activité a formulé certaines questions et préoccupations concernant le programme de l'UIT-T, et notamment ceci:

1) Dans le concept initial, le programme général est trop compliqué pour que l'on puisse aller plus loin sans apporter de changements.

2) Le programme pourrait devoir être réduit à un programme plus simple pour commencer; des travaux pourraient être menés dans des Commissions d'études limitées.

# 4 Proposition

Les Etats-Unis sont d'avis qu'il n'est pas sage de s'orienter vers une initiative sur l'évaluation de la conformité et l'interopérabilité dans le cadre de l'UIT-R, en particulier parce que l'UIT-T ne s'est pas encore acquitté de son mandat dans ce domaine. Qui plus est, il ressort du projet de rapport du consultant de l'UIT que le programme de l'UIT-T sur l'évaluation de la conformité et l'interopérabilité pourrait devoir être revu et repensé. Il serait sage de tirer les leçons de l'expérience de l'UIT-T avant d'envisager toute implication de l'UIT-R.

Comme il a déjà été dit, les Etats-Unis ne voient toujours pas clairement de quelle manière les problèmes présentés comme préoccupants pour les pays en développement seraient résolus par le programme sur l'évaluation de la conformité et l'interopérabilité de l'UIT. Jusqu'à ce que ces questions soient éclaircies et en attendant que les partisans de ce programme soient en mesure d'expliquer clairement de quelle manière un tel programme répondrait aux problèmes des pays en développement, les Etats-Unis proposent que le Directeur du BR informe le TSB qu'il est prématuré d'examiner les questions de conformité et d'interopérabilité à l'UIT-R.

Compte tenu de la persistance de sujets de préoccupation, les Etats-Unis proposent également que le Directeur du BR indique qu'il est plus approprié que les questions d'évaluation de la conformité soient traitées par des spécialistes des tests de conformité et que les questions d'interopérabilité soient traitées par des groupe de normalisation compétents, les associations d'industries, les fournisseurs de services ou les fabricants, selon les problèmes d'interopérabilité qui se posent et selon que l'interopérabilité est une exigence imposée par les marchés.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La mise en place de régimes de test de conformité supplémentaires se traduirait par une augmentation considérable des frais d'équipement. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir la [Résolution 177 (Guadalajara, 2010)](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.doc#res177), *charge* 4, et la [Résolution 76 (Johannesburg, 2008)](http://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/res/T-RES-T.76-2008-PDF-E.pdf), *charge* 4. [↑](#footnote-ref-2)